



Collectif Plein Air

Adresse web : collectifpleinair.eu

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

Le 13 août 2015

Monsieur Phil HOGAN
Commissaire européen à l'agriculture
et au développement rural
130 rue de la Loi
B - 1049 Bruxelles

Objet : aides au développement rural pour les élevages de porcs espagnols

Monsieur le Commissaire,

Nous souhaitons vous faire part de notre indignation quant à l'utilisation de fonds du développement rural pour la construction de grandes porcheries industrielles.

La production de porcs a en effet fortement augmenté en Espagne. Ces porcs sont exportés, en particulier vers la France. Or les producteurs français sont en crise, et demandent à tout moment des aides publiques, qu'ils reçoivent. Par ailleurs, la Commission a cette année financé le stockage privé de viande porcine ; l'Espagne a fortement sollicité ces aides. Les producteurs de porcs demandent sans cesse à la Commission de les aider à trouver des marchés à l'exportation.

Ainsi l'argent public finance un cercle vicieux absurde, dans un contexte de crise économique et de non-conformité avec les normes minimales concernant la protection des porcs (directive 2008/120/CE).

L'information que nous avons trouvée sur ces aides, en Espagne, est la suivante¹ :

« ... le système qui se développe actuellement en Espagne ... voit les grands groupes de production encourager la transformation des installations de naissance-engraissement en sites de production de porcelets »

Selon M. Tavares, président du groupe porcin du Copa-Cogeca : *« Un élevage de 1000 truies [naisseur-engraisseur] transformé en naisseur peut recevoir 2000 truies sans investissement dans le bâtiment et donc sans autorisation d'agrandissement et en même temps il réduit de 30 % sa production de lisier avec une économie de coût et un gain environnemental. L'engraissement est confié à des agriculteurs qui ont des cultures et disposent de plans d'épandage pour valoriser le*

¹ Source : Porc Magazine, n°500, juillet-août 2015, page 33



*lisier ; ils signent des contrats d'intégration qui leur permettent **d'investir dans des bâtiments. 3 000 places d'engraissement coûtent 600 000 € ; le plan de développement rural permet d'espérer jusqu'à 50 % de subvention, voire 60 % pour les jeunes, dans les zones défavorisées. 3 000 places permettent d'engraisser 9 000 porcs/an, payés 10 €/porc selon les termes du contrat, cela permet d'amortir l'investissement sur cinq années. Ce système est très simple et très efficace, il rassure les financiers. C'est sur ce modèle particulièrement rentable que l'Espagne a augmenté sa production et sa compétitivité. »***

En conclusion, le contribuable européen paie pour que les financiers des grands groupes de production porcine puissent amortir leurs investissements en cinq ans !

Est-ce que ces aides sont légales ? Sont-elles compatibles² avec les règles de l'OMC ? Considérez-vous qu'elles sont conformes aux priorités de L'UE pour le développement rural ?

Est-ce que la conformité de cette production avec la directive 2008/120 CE et avec les Meilleures Techniques Disponibles pour la protection de l'environnement a été vérifiée ?

Nous craignons un dumping par des modes de production qui n'atteignent même pas le niveau des normes minimales. La distorsion de concurrence suite à ces aides nous semble manifeste.

En général nous apprécions que la Commission ait un regard sur la gouvernance en matière d'aides au développement rural. Malheureusement, la gouvernance reste catastrophique.

Nous vous demandons

- de mettre immédiatement fin à ces aides, dans le cadre de la validation des programmes de développement rural,
- d'enquêter sur ces utilisations des fonds publics européens et, à la moindre irrégularité (par exemple une non-conformité en matière de protection des porcs), de demander leur remboursement.

Dans l'attente de votre réaction nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, à l'expression de notre considération distinguée,

Pour le Collectif Plein Air
Anne VONESCH

² La production porcine européenne vise en particulier le marché asiatique.